AdmiCash-Créancier: Informations QR-factures septembre 2020

La QR-facture a été introduite en Suisse le 01.07.2020. Comme prévu avec un changement aussi important, il y a des questions, des problèmes mineurs et des difficultés initiales.

Si la **version 8.4.2.2** d'**AdmiCash** n'est pas installée automatiquement via la mise à jour automatique, veuillez l'installer manuellement via www.admicash.swiss – Télécharger - Mise à jour.

Important: Si des problèmes ou des erreurs surviennent lors de la saisie de QR-factures ou lors de la soumission d'un ordre de paiement, il n'y a qu'une chose qui aidera l'analyse:

> **Envoyez-nous le code QR et / ou le fichier de paiement à support@admicash.ch. Nous n'avons besoin d'aucun message d'erreur, document ou image. Nous avons juste besoin du code QR ou du fichier de paiement. Nous disposons des installations de test appropriées pour localiser le problème ou l'erreur.**
>
> Vous pouvez bien sûr également nous appeler. Veuillez noter, cependant, que nous ne pouvons pas afficher ni analyser le code QR ou le fichier de paiement par téléphone. Notre réponse sera donc: envoyez-nous simplement les fichiers que vous souhaitez. Merci beaucoup.

1. Format de l'adresse du destinataire pour les QR-factures

Les QR-factures peuvent être créées avec deux adresses de destinataires différentes:

- Adresse structurée:
  NPA et lieu sont dans les champs de saisie correspondants.

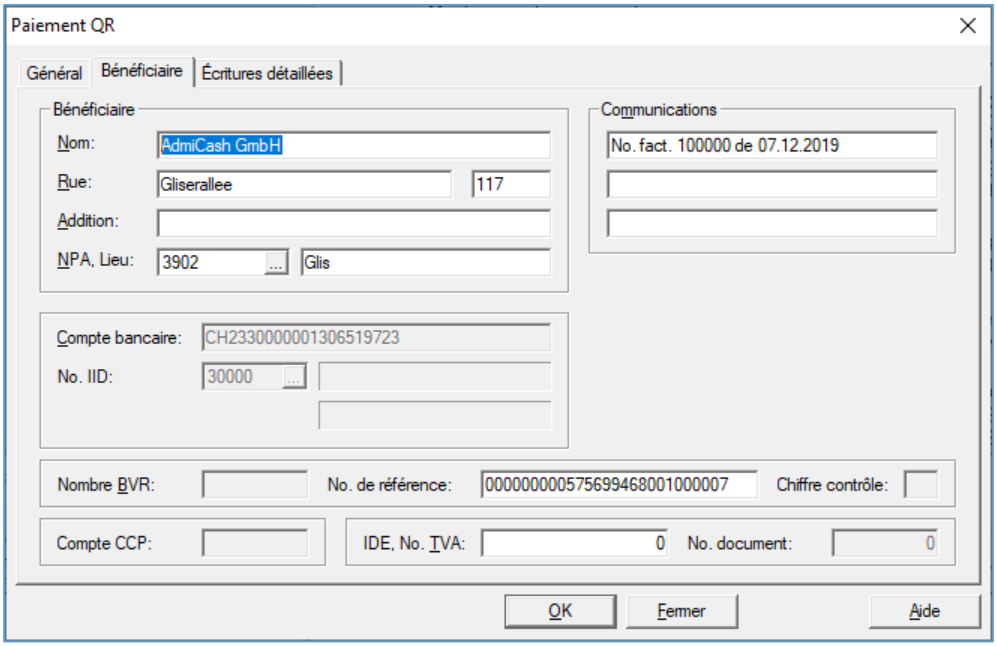

- Adresse non structurée:
  NPA et lieu sont dans le champ de saisie "Addition".

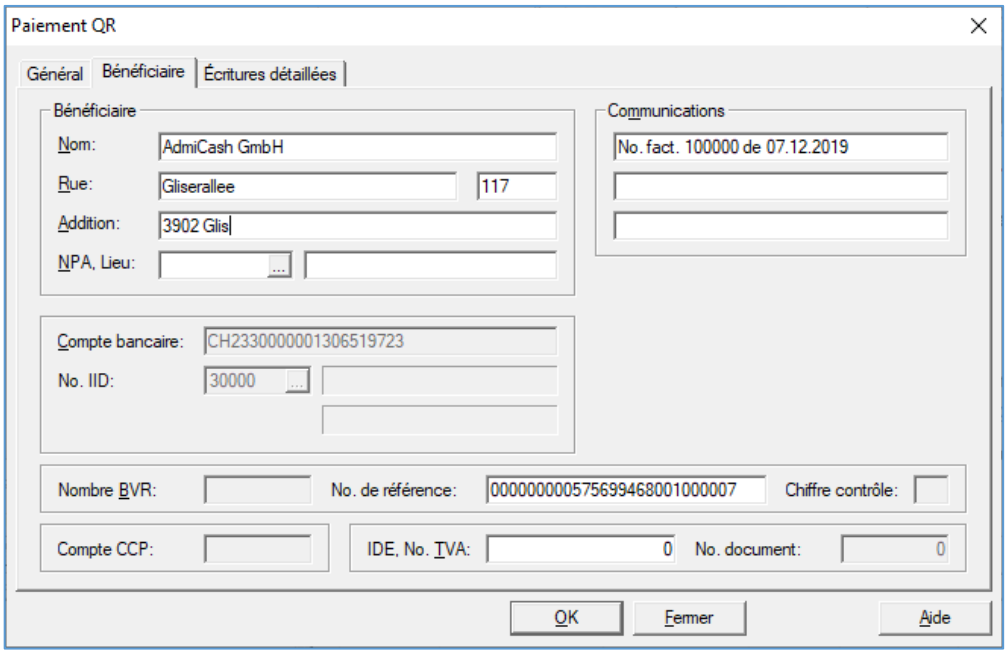

N'apportez aucune modification! Laisser les informations inchangées.

La règle de base est: N'effectuez aucune modification dans l'onglet «Bénéficiaire». L'émetteur de factures a défini toutes les informations pour le traitement électronique de la facture dans son code QR.